



Commission Locale de l'Eau 13 janvier 2023 Port-Leucate

Personnes présentes : ABELANET Pierre (Fitou), ARDITI Maryse (ECCLA), BOISSET Kevin (AE RMC), BEDOS Régis (Saint-Hippolyte), BOYER-CORCUFF Marie Laure (CLE Nappes du Roussillon), BURAIS Jean-Louis (DDTM 11, MISE), FONBONNE Laurence (RIVAGE), GOT Alain (Saint-Laurent-de-la-Salanque), JEAN Emmanuelle (PMN GL), LEVASSEUR Joël (Saint-Hippolyte), LACUVE Jean (GIP Leucate), MAILHEAU Marie (RIVAGE), MARCOTTE Patrick (Saint-Hippolyte), MARTINEZ Théophile (PMM), PY Michel (RIVAGE, GN), NAVARRO Charles (FDC 66), RAITHOUBE (UFC), ROLLAND Claude (CDV 11), SCHNEIDER Laurie (CA11), THERON-CHET Marie-Christine (CD 11), VALVERDU Jean-Marc (CA 11, Cave Cap Leucate)

Personnes représentées (mandat) : DEDEBANT Estelle (Opoul-Perillos), BATLLE Frédérique (DREAL), CODORNIU Didier (CR Occitanie).

Personnes excusées : ARMANGAU Alexis (PNR Narbonnaise), BENZERIEU ARTES David (CCIR), BRETON Marie (Leucate), DELMAS Sébastien (FDP 66), DEVIC Bernard (Caves), FERRAND Alain (Le Barcarès), GERBER Mariette (Treilles), GUIRADO Marie-Laure (Le Barcarès), DAVID Loïc (Prud'homme Leucate), LOPEZ Jean-Jacques (CCCSM), MURCIA David (Conchyliculteurs), REKAS Laurence (Salses-le-Château), ROLLAND Martine (CD 66), SETZKORN Sylvie (CD11).

* En bleu : membres de la CLE

Ordre du jour

- I. Présentation des Objectifs
 - II. Présentation de la Stratégie avec le Programme d'actions
 - III. Validation des Objectifs et de la Stratégie avec le Programme d'actions
 - IV. Discussion sur le travail à venir et questions diverses
-

Le diaporama joint présente les principales actions. Dans le compte-rendu ci-dessous seront développés les principaux commentaires et les remarques des participants.

CONTEXTE

Marie MAILHEAU (MM) rappelle qu'une synthèse de la Stratégie agricole de Salses-Leucate a été envoyée pour une consultation en amont, ainsi qu'un lien pour la consultation du document complet sur le site de RIVAGE : <http://rivage-salses-leucate.org/missions/gestion-de-leau/telechargements/>.

- **Le contexte :**

Il existe une forte relation entre l'état des milieux naturels et l'agriculture qui est une des activités les plus importantes du bassin-versant. Une Stratégie agricole sur le territoire de Salses-Leucate a donc été élaborée dans le cadre de l'animation du SAGE et en lien avec les PAEC mis en œuvre sur le territoire.

Ainsi, afin de travailler sur un périmètre pertinent ont été ajoutées à celles du bassin-versant les communes des sites Natura 2000, ainsi que celles rattachées aux PAEC portés par RIVAGE pour travailler sur un périmètre étendu à l'ensemble des enjeux agro-environnementaux (cf. la carte).

Les enjeux et les actions qui seront proposés sont donc logiquement cohérents avec ceux définis dans le DOCOB Natura 2000 en termes de biodiversité et répondent naturellement aux dispositions du SAGE, telles que :

- 1EAU-2 : sur la réduction des apports (= QUALITÉ eau)
- 2RES-3 (et 4) : gestion cohérente des ressources, notamment avec les nappes Plio-quaternaires (= QUANTITÉ eau)
- 3ZHE-4 : maintien biodiversité par gestion des espaces naturels (= BIODIVERSITÉ)

- **La démarche :**



Commission Locale de l'Eau 13 janvier 2023 Port-Leucate

La concertation a été menée en commission agricole par l'ensemble des acteurs concernés et compétents ce qui permet de présenter un document finalisé en CLE, aujourd'hui sur les parties Objectifs et Stratégie pour discussion et validation.

Ce retour et ce portage par la CLE permet une reconnaissance par le SAGE, ainsi qu'une concertation et diffusion plus large de la Stratégie agricole.

• Remarques :

A la demande de la CLE, MM précise que les personnes invitées aux commissions agricoles incluent les CA 11 et 66, les caves coop viticoles et arboricoles, la SAFER, les associations écologiques (tels que CEN, GOR, Arbres et Paysages 11 et 66...), les élus des communes (référénts agricoles) et les services de l'État concernés.

1. Présentation des Objectifs

Pour rappel les Objectifs découlent des Enjeux agro-environnementaux et restent donc sur la thématique des interactions entre agriculture et environnement. Ils ont été définis et priorisés en commission agricole : traduction et priorisation des 11 Enjeux en 11 Objectifs.

On retrouve ainsi :

- 4 objectifs prioritaires (rouge) : sur la qualité eau et ressource+ adaptation au changement climatique
- 4 objectifs importants (jaune) : sur l'ouverture des milieux (et qualité eau souterraine)
- 3 objectifs complémentaires (vert) : diversification milieux + IAE (Infrastructures Agro-écologiques)

2. Présentation de la Stratégie et du Programme d'actions

BUT de la définition d'une stratégie : atteindre les Objectifs fixés par une évolution des pratiques agricoles. Cette stratégie s'appuie sur un principe "gagnant-gagnant" : une agriculture plus durable améliore la richesse des milieux ; des milieux en bon état permettent une activité agricole plus résiliente.

Cette stratégie a évidemment intégré les stratégies des autres documents concernés, tels que : le SAGE, les DOCOB N2000 et les Stratégies CA 11 et 66 afin d'assurer la cohérence des actions portées sur le territoire.

A partir des 5 axes de travail ainsi établis (cf. diapo), 11 actions ont ainsi été déclinées pour atteindre les 11 objectifs (et 11 enjeux)

- 1 = promotion de l'agriculture BIO
- 2 = réduction intrants de synthèse
- 3 = réduction risque de transfert
- 4 = travail sur les forages
- 5 = réduction de la consommation en eau
- 6 = sécurisation de la ressource en eau
- 7 = adaptation des cultures aux différents enjeux du territoire
- 8 = gestion des milieux et de leurs ouvertures
- 9 et 10 = Infrastructures agro-écologiques
- 11 = agroenvironnement et gouvernance

Ces Actions ont été découpées en Sous-actions et présentées sous forme de fiche donnant ainsi les détails pour leur mise en œuvre. Pour illustrer, quelques exemples en lien avec les axes de travail :

* QUALITÉ EAU

- 2.3 : Confusion sexuelle à grande échelle avec le développement des pratiques alternatives
- 2.5 : Actions individuelles qui peuvent tout de même être portées par des structures telles que pour les gîtes à chauves-souris ou nichoirs (AdV)

* QUALITÉ EAU

- 5.2 : Formations, démonstrations et échanges pour partager les nouveautés et expérimentations (notamment portées par les caves coop) ou les pratiques qui marchent + Les filières : soient des nouvelles, soit un retour d'anciennes (plantes aromatiques), soit des espèces plus résistantes (cépage)...



Commission Locale de l'Eau 13 janvier 2023 Port-Leucate

* OUVERTURE et DIVERSITE :

- 7.2 : Les différentes thématiques abordées correspondent au déficit en eau, aux ZH, milieux avifaunistiques ...
- 7.3 : A noter qu'il y a d'autres MAEC proposées dans le Programme d'actions.

* GOUVERNANCE :

- 11.3 : Valoriser les travaux réussis par des diffusions des bilans, des réunions, des rencontres ...

• Remarques :

- Mme Schneider (CA11) trouve que le document présente des actions intéressantes et à valoriser. Pour la sous action 4.1 sur les forages, elle demande si c'est une action déjà en cours ou à faire.

> MM : cette action reprend les 2 situations : mesure déjà en cours à grande échelle par le syndicat et le SAGE des nappes du Roussillon (parce que c'est une grande problématique chez eux, avec une forte implication de la CA66 pour la régularisation des forages agricoles) ; et ensuite nous qui pouvons venir en complément sur le terrain (lors d'actions de diagnostic parcellaire ou d'action d'ouverture des milieux), sans oublier le travail avec les élus des communes (surtout sur les nouveaux forages en espaces naturel).

- M. Valverdu : la mesure 5 sur la réduction de la consommation en eau n'est pas trop pertinente pour la partie audoise du territoire, car jusqu'à présent les cultures viticoles n'étaient pas irriguées et un besoin de plus en plus important se fait sentir avec les effets du changement climatique. Aujourd'hui le secteur viticole se lance davantage dans la recherche d'une irrigation ciblée et pertinente, ainsi que dans la recherche de ressources de substitutions, que dans la diminution des prélèvements.

> MM : effectivement le nord et le sud du territoire ne sont pas dans la même dynamique. La recherche d'une ressource sécurisée répond cependant à l'action 6. Ne pas oublier toutefois que l'action 5 ne prévoit pas qu'une réduction des prélèvements mais aussi une amélioration des pratiques ou des techniques utilisées. Et tout le monde s'accorde pour mettre en avant le couvert végétal et l'amendement organique, par exemple.

- M. Martinez (PMM) fait remarquer que la problématique sur les nappes dans les PO est plus prépondérante et qu'une diminution des prélèvements donne un véritable impact positif, notamment sur la diminution de l'intrusion du biseau salé.

- M. Boisset (EA) rappelle au sujet de l'action 7 l'Appel à Projet FBNI pour les filières à bas niveau d'intrants pour trouver des solutions et des filières locales et pertinentes pour permettre à l'agriculture de s'adapter au changement climatique sur les secteurs où elles sont implantées.

- Mme Arditi (ECCLA) : trouve que le programme d'action est ambitieux. En effet, 60% actions d'actions prioritaires semble un peu optimiste. Des remarques sur les différentes sous-actions :

- o La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) marche bien, prendre pour exemple ce qui s'est fait à Gruissan.
- o Les pratiques alternatives ne sont pas assez efficaces car souvent elles ne correspondent qu'à un respect de la réglementation. Il reste donc important de bien prioriser l'agriculture Biologique.
- o Les actions sur la recharge des nappes sont à proposer avec précaution, car ne sont pas des mesures de substitution de la ressource.
- o Implanter de nouvelles cultures correspond à une solution intéressante, mais il n'existe pas de culture miracle.

> M. PY : approuve au sujet de la REUT et précise que des actions sont aussi testées à Roquefort-des-Corbières et à venir à La Franqui. MM précise que des expérimentations sont également menées dans les PO. Ce n'est toutefois pas la panacée et il existe en outre de très grosses contraintes réglementaires (même si une évolution de la réglementation européenne sur la vitesse du vent est en cours)

> M. Valverdu expose que l'agriculture biologique est une pratique intéressante et vertueuse, mais qu'il reste le problème fondamental qu'elle n'est pas assez rentable à l'hectare, surtout actuellement.

> MM explique que l'évocation de la recharge des nappes fait référence à une étude menée par le syndicat des nappes dans des conditions bien déterminées pour connaître l'impact sur le niveau des nappes en déficit et ne sera pas généralisée surtout sur notre périmètre.

> M. Got trouve que la diversification des cultures reste compliquée. M. Martinez précise qu'une filière sur les pistaches marche bien sur un secteur des PO. M. Boisset approuve que les filières doivent être trouvées et testées localement. M. Valverdu aimerait préciser que la diversification des cultures doit venir en complément sur l'exploitation mais pas intégralement à la place des filières classiques parce que pour l'instant les débouchés ne



sont pas assurés. Ce qui correspond à l'esprit de la mesure 7.2 pour améliorer la diversification des revenus et la résilience agricole et alimentaire.

M. Marcotte demande que dans la diversification des revenus soit aussi inscrite la mise en place de panneaux photovoltaïques (norme Afnor en cours ?). MM précise qu'il faut rester vigilants sur l'agrivoltaïsme parce que les projets souvent peu liés à un projet agricole viable et peut aussi avoir un impact sur la biodiversité (par exemple sur l'avifaune inféodée aux plaines agricoles). M. Valverdu précise qu'une expérimentation de la cave Cap Leucate sur la vigne est en cours. Mme Arditi ajoute que le département de l'Aude est pilote sur le sujet avec l'existence d'un pôle ENR (Parc de la Narbonnaise et Grand Narbonne) qui permet justement de valider la pertinence de ces projets.

3. Validation

- **Validation :**

M. Py remercie pour tous ces échanges et met les parties **C. Objectifs et D. Stratégie** et Programme d'actions au vote (sous réserve d'intégration des remarques dans la reformulation des sous-actions).

Adoption par l'unanimité des membres présents et représentés.

A noter, qu'il n'y a pas eu d'autres remarques dans les échanges par mail.

4. Travail à venir

Le travail sur le PAEC est bien entamé. La candidature de RIVAGE a été validée en décembre (note A) et pu être en partie justifiée par la Stratégie agricole. L'accord porte sur 70% du budget demandé, dont la part la plus importante pour Natura 2000 historiquement plus connue :

- N2000 : 566 k€
- Outardes : 74 k€

L'ensemble du périmètre sera couvert soit par les 2 territoires animés par RIVAGE, soit par des structures voisines :

- Plateau de Leucate par le PNR Narbonnaise
- Fitou par le PNR Corbières-Fenouillèdes

Le calendrier de travail commence dès 2023 pour N2000, puis en 2024 pour Outarde (besoin animation foncière en amont car les agriculteurs nous sont moins connus), avec des réunions d'information très prochaines :

- 1^{er} février Saint-Hippolyte à 18h : éleveurs
- 8 février Saint-Laurent-de-la-Salanque à 18h : arbo-viti

A noter, l'accueil d'un nouveau membre au sein de l'équipe de RIVAGE : Bruce BASSO qui va participer à l'animation du PAEC sur le territoire N2000.

Monsieur PY remercie donc les participants de leur implication et clôture la séance en rappelant l'importance de poursuivre la concertation. Le syndicat RIVAGE Salses-Leucate, reste à la disposition de tous les participants pour tout renseignement complémentaire.

La séance est levée.

Michel PY,
Président de la CLE du SAGE de l'étang de Salses-Leucate